



SARL à 50/50 et abandon de l'associé sans céder ses parts

Par **Gouaillardeu**, le **24/02/2016** à **08:45**

Bonjour,
En société à 50 % depuis 8 ans, je suis la gérante d'un restaurant. Mon associée a démissionné de son poste de serveuse. Après plusieurs vaines tentatives de discuter avec elle pour racheter ses parts, je viens d'apprendre qu'elle travaillait dans un autre restaurant à 15 km de là.
Quel recours ai-je ?
[s]Merci.[/s]

Par **Tisuisse**, le **24/02/2016** à **10:34**

Bonjour,
Aucun recours.
En effet, rien lui interdit d'être actionnaire dans une entreprise et de travailler ailleurs même si c'est à la concurrence.

Par **Gouaillardeu**, le **24/02/2016** à **10:54**

Que puis je faire pour la société? Sachant que personnellement j'ai investi 18000€ afin de faire les travaux en cuisine demandés par l'hygiène, qu'on a un emprunt à rembourser que normalement je devrais être en arrêt de travail suite à une chute en plein service (ma blessure ne s'améliore pas car je ne peux pas me reposer) et que j'ai besoin de personnel supplémentaire mais comme je ne sais toujours pas où je vais avec la société